

Article

« Une classification des maisons rurales du comté de Napierville-Laprairie (centre du Canada français) »

Marc-A. Guérin

Cahiers de géographie du Québec, vol. 3, n° 6, 1959, p. 203-207.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/020179ar>

DOI: 10.7202/020179ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

UNE CLASSIFICATION DES MAISONS RURALES DU COMTÉ DE NAPIERVILLE-LAPRAIRIE

(Centre du Canada français)

par

Marc-A. GUÉRIN

professeur à l'École normale Jacques-Cartier, Montréal

Nous avons dessein de proposer ici une classification des maisons rurales fondée sur la position respective des différents bâtiments de la ferme. On sait que pour le géographe la *maison rurale* désigne l'ensemble résidentiel constitué par le logis et les multiples annexes agricoles ; et de cette acception du mot sont nées les expressions classiques : *maison-bloc* et *maison-cour*. La maison-bloc peut être en hauteur ou en longueur, mais, dans un cas comme dans l'autre, tous les corps de logis sont sous le même toit. En revanche, dans la maison-cour, il y a multiplicité de toits : accolés dans la maison à cour fermée et disjoints dans la maison à cour ouverte. Deux autres observations, au moins, doivent venir à l'esprit de celui qui a cherché à comprendre la classification traditionnelle en maison-bloc et maison-cour : c'est que cette classification est appuyée sur le *plan* des bâtiments de la ferme et sur l'existence d'un ou de plusieurs *toits*.

I. LES MAISONS SIMPLES

a) *La maison ouvrière à toit unique*

Cette maison ouvrière se réduit au logis. En effet, les maisons des ouvriers travaillant à Montréal ou dans une usine d'une petite ville voisine, ne possèdent pas d'atelier. Au rez-de-chaussée du logis on trouve : la cuisine, la salle à manger, la chambre de toilette et la chambre à coucher du père et de la mère. A l'étage, les chambres à coucher des enfants.

Ces maisons ouvrières à pignons étant accolées les unes auprès des autres le long d'une rue principale, les deux versants du toit doivent être aménagés de telle sorte que l'eau de pluie s'écoule sur la rue ; en d'autres termes, le faitage du toit doit être parallèle à la rue ; dans le cas contraire, il aurait fallu ménager un espace entre les habitations pour permettre aux eaux de s'écouler librement sans gêner le voisin. On voit par là l'influence de la concentration des maisons sur les types d'habitation et plus particulièrement sur l'allure des toits.

En marge de cette maison ouvrière à toit unique cantonnée dans un village (ou une concentration d'habitations), on remarque la maison ouvrière située sur les devantures des terres. Les fils de cultivateur installés près des grandes villes s'établissent sur la devanture des terres de leur père à condition, bien entendu, de prêter main-forte à l'époque des récoltes : chose facile avec la semaine de travail de quarante heures et les vacances payées ! Nous sommes en présence d'un genre de vie semi-industriel, semi-agricole, qui date de la guerre et plus particu-

lièrement du perfectionnement des transports et de la création de services réguliers entre Montréal et la plaine environnante.

Bref, maison ouvrière des villages et maison ouvrière des devantures de terre sont des maisons à toit unique qui servent uniquement de logis. Pourquoi bâtir des annexes agricoles quand le lieu de travail n'est pas la terre qu'on occupe, mais la ville où se trouvent les véritables annexes (les usines) du logis établi à la campagne ?

b) *La maison ouvrière à plusieurs toits*

Nous venons de constater — à propos de la maison ouvrière à toit unique — que la nature du travail et le lieu de travail influencent le plan de l'habitation ; nous allons « reconstater » la même influence à propos des maisons ouvrières à plusieurs toits.

En effet, quand l'ouvrier travaille à domicile il devient souvent un artisan, mais l'artisan a son atelier ou sa boutique.

La maison ouvrière avec atelier est celle que l'on rencontre dans les villages où l'on tient marché. La boutique de forge, celle de menuisier spécialisé dans la fabrication des portes et châssis, celle du soudeur, celle du métallurgiste, celle du boulanger . . . entrent dans cette catégorie. Ces ouvriers du village ne sont pas travailleurs d'industrie ; ce sont, à vrai dire, des artisans qui travaillent à leur compte tout comme les artisans de la terre : les fermiers.

II. LES FERMES

La maison du fermier (le problème de la petite ferme a été éludé) compte beaucoup plus d'éléments que la maison du rentier ou la maison de l'artisan ; et les combinaisons que l'on peut effectuer entre ces bâtiments sont multiples : d'où abondance de formes. Mais, au sein de toutes ces formes, il semble exister deux grands types de formes : les formes qui résultent de bâtiments contigus et les formes qui proviennent de bâtiments disjoints.

a) *Fermes à bâtiments disjoints*

Dans les fermes à bâtiments disjoints, le logis est nettement détaché du reste des bâtiments de la ferme et ceux-ci sont aussi nettement détachés les uns des autres. Mais malgré tout cet isolement des éléments architecturaux de la ferme, on constate des variétés dans les modalités de la dispersion. Tantôt les bâtiments gravitent autour du logis sans pourtant y toucher ; tantôt ils obéissent à un ordre fragile qui les conduit à délimiter une cour intérieure.

En précisant davantage les variétés de bâtiments disjoints nous arrivons à la classification suivante :

- 1° Fermes à bâtiments disjoints délimitant une cour intérieure ;
- 2° Fermes à bâtiments disjoints avec cour intérieure non nettement délimitée ;
- 3° Fermes à bâtiments disjoints sans cour intérieure ;
- 4° Fermes à bâtiments disjoints en longueur.

Pour comprendre les 2^e, 3^e et 4^e variétés, il faut savoir que les habitations de la ferme peuvent être disposées en deux lignes parallèles (2), dispersées au hasard (3) ou encore alignées (4).

Le problème de l'origine de toutes ces fermes à bâtiments disjoints (que d'autres ont appelé fermes en ordre lâche) est complexe. Ce type de ferme si répandu dans notre région et dans les pays tempérés en général est-il une adaptation au climat, à un régime agraire, à une fonction agricole? ou — au contraire — répond-il aux besoins économiques et sociaux d'une époque? Cette dernière opinion est celle de Roger Dion qui prétend que les différences très tranchées qui s'observent dans les installations rurales sont « moins imputables à la race des fondateurs qu'à l'époque de la fondation ».¹

Cette hypothèse de Roger Dion semble se vérifier chez nous. En effet, la plupart des grandes fermes à bâtiments disjoints sont récentes; exception faite des fermes des anciens manoirs seigneuriaux. Les anciennes constructions paysannes étaient beaucoup plus réduites comme l'indiquent les nombreux édifices en pièce sur pièce qui sont encore debout de nos jours.

Le feu — même s'il n'est pas le seul facteur explicatif — plaide en faveur de la dispersion des habitations autour du logis. C'est sans aucun doute la raison pour laquelle la plupart des granges à foin et des meules de foin sont construites loin des habitations et du *mas*.

La crainte de l'incendie est une réalité. De nos jours encore, les paysans donnent comme raison : « le danger d'incendie ». Dans le passé, des ordonnances défendaient aux seigneurs et aux censitaires de couvrir en chaume, en vue de « la prévention des incendies ». Aussi, très fréquemment, les granges ne sont pas seulement séparées des autres bâtiments, mais reléguées à une distance appréciable du logis (on peut voir de nombreux exemples de ces granges isolées dans le rang de Fontarabie, comté de Laprairie).

Le matériau de revêtement peut aussi bien que le danger d'incendie et la date de fondation expliquer la maison à bâtiments disjoints. Ainsi le chaume qui a connu autrefois une extension considérable (c'est ce que prouve la consultation des Inventaires de communauté de biens déposés aux Archives judiciaires du palais de justice de Montréal) impose des contraintes certaines à l'habitation; contraintes qui peuvent affecter aussi bien l'importance (volume) de la maison que l'allure du toit ou le plan de l'habitation.² Signalons simplement le fait que le toit de chaume ne peut être en équerre ni à rampe très faible.

Malgré tout, il est étonnant de constater qu'en notre pays où les paysans auraient tout intérêt à grouper — à cause du froid et de la neige — leurs constructions, ces dernières s'éparpillent ou s'éloignent du logis au point que le fermier doit passer à l'extérieur et entrer au contact de l'air froid pour aller d'un bâtiment à l'autre. De multiples raisons auraient dû normalement pousser le cultivateur à accepter et même à adopter le plan de la maison en ordre serré.

¹ Le LANNOU, M., *La géographie humaine*. Paris, Flammarion, 1949 (Bibliothèque de philosophie scientifique), page 73.

² Pour plus de précisions, on consultera l'article de l'auteur paru dans la *Revue canadienne de géographie*, 1957, volume XI, n° 1, pp. 47 à 50 : *La maison de chaume des basses-terres du Saint-Laurent*.

Toutefois, on doit dire qu'en réalité toutes les fermes n'ont pas des éléments disjoints : ici, le logis est lié au hangar et à la remise ; là, ce sont les granges, les étables, les écuries qui sont intimement associées. Même l'énorme grange-étable est en quelque sorte une réalisation de la maison en ordre serré. Enfin, la ferme à bâtiments contigus, que nous allons étudier, n'est qu'une pseudo-maison en ordre serré.

b) *Fermes à bâtiments contigus*

La variété des fermes à bâtiments contigus est grande ; nous ne retiendrons que deux cas :

1° Fermes où le logis est lié à un bâtiment quelconque ;

2° Fermes où deux (ou plusieurs) bâtiments sont liés.

La ferme à bâtiments contigus peut plus facilement que la ferme à bâtiments disjoints délimiter une cour ; mais celle-là ne délimite pas nécessairement une cour. Il peut donc exister des fermes à bâtiments contigus avec cour fermée, avec cour ouverte et enfin sans cour. Dans ce dernier cas, les bâtiments peuvent revêtir des formes diverses : la ligne, l'équerre, le tau.

Fermes à bâtiments contigus sans cour. Les annexes liées au logis peuvent être placées en enfilade parallèlement à la route ou perpendiculairement ; mais dans les deux cas, l'ensemble du logis et des annexes est rectiligne : nous avons la ferme rectiligne.

D'autres fois, à l'un des coins du logis poussent un hangar ou une remise et l'ensemble fait figure d'équerre : nous avons la ferme en équerre.

Enfin, on voit des logis placés parallèlement à la route et, en arrière d'eux et liés à eux, des annexes placées perpendiculairement : c'est ce que nous appelons la ferme-tau.

Fermes à bâtiments contigus avec cour. Maintenant, si tous les bâtiments sont liés — sauf le logis — nous avons souvent la maison-U ; mais dans tous les cas, ce n'est pas une ferme en ordre serré, car le logis est toujours indépendant — du moins, spatialement parlant.

Les bâtiments contigus peuvent donc délimiter une cour (nettement ou non) ou être dans une cour : nous retrouvons ainsi des formes d'habitations rencontrées au cours de l'étude de la ferme à bâtiments disjoints.

Au milieu de tout cet éventail de formes de la maison à bâtiments contigus issues des multiples combinaisons du logis avec les bâtiments ou de la soudure des bâtiments entre eux, il est un type de forme qui est plus intrigant que les autres : c'est celui de la ferme en « U ».

Comment expliquer la présence de ce cousin éloigné de la maison en ordre serré avec cour intérieure dans un domaine de maisons en ordre lâche ?

Remarquons d'abord que ces maisons en ordre serré sont d'ordinaire plus vieilles que les autres fermes avoisinantes : ceci veut dire qu'elles n'ont probablement pas connu l'incendie total au cours de leur existence et qu'elles ont pu ainsi se développer selon la meilleure disposition pour éviter, comme a dit A. Demangeon, le plus grand nombre possible de pas et de frais au paysan. Les avantages du plan ont donc pris le pas sur le danger d'incendie et le modernisme.

Verra-t-on, avec le temps, la multiplication des matériaux ininflammables et l'influence de l'imitation, la maison à bâtiments disjoints évoluer vers la maison à bâtiments contigus avec cour intérieure ? Il semble que non, car la grange-étable (un des termes majeurs de la maison à bâtiments disjoints) réunit les avantages de la maison en ordre serré (dont notre ferme à bâtiments contigus en U est une variété) et ceux encore de la maison où tout est sous le même toit.

Il est légitime de nous demander d'où vient cette grange-étable qui marque si fortement nos types d'habitations ; d'autant plus qu'elle est presque inconnue en France. Il semble que ce genre de construction nous soit venu des États-Unis d'Amérique. À l'appui de cette thèse, nous citons les témoignages de Pierre Kalm — qui visita l'Amérique en 1749 — et de son traducteur allemand, Forster. Parlant des bâtiments de ferme des Allemands et des Hollandais du New-Jersey, P. Kalm remarque qu'ils étaient assez spacieux pour contenir, à la fois, sous un même toit, l'aire, la grange, les étables, le fenil et la remise.³

Forster, de son côté, remarque que ce genre de construction qui paraît inusité au professeur suédois est fréquent dans le nord de l'Allemagne, en Hollande et en Prusse, et qu'il est tout naturel que les colons venant de ces pays l'aient adopté dans leurs nouveaux établissements.

Notons, enfin, que l'emploi d'appareils modernes tels que le monte-charge et le grand wagon sur pneus nécessitent des constructions volumineuses.

Nul ne doit donc s'étonner de la vogue de la grange-étable dont l'aspect extérieur est si saisissant et le plan si pratique.

CONCLUSION

La présente classification des maisons rurales selon 1. le plan, 2. l'unicité ou la multiplicité des toits, 3. la jonction ou la disjonction des toits, montre clairement que les simplifications traditionnelles en *maison-bloc* et *maison-cour* ne sont plus du tout satisfaisantes pour analyser les problèmes d'habitations du Canada français et qu'il faut chercher ailleurs dans des classifications détaillées de maisons rurales la solution de nos énigmes touchant les dites maisons.

Le seul mérite de notre classification est d'avoir attaché de l'importance au volume, à la place et à l'allure du logis de l'habitat : c'est dans cette voie, croyons-nous, que les chercheurs devront orienter leur curiosité s'ils veulent comprendre les problèmes d'habitations québécois et proposer des classifications réalistes. Le logis doit attirer notre attention et être la clé de nos classifications parce que nous n'avons pas ici d'exemples de cohabitations d'hommes et d'animaux, ni de fermes fermées : tout n'est que maison en ordre lâche . . . mais ici et là nous remarquons dans ce « relâchement » des tendances à l'agglomération des bâtiments, et dans tous les cas, c'est le logis qui est l'élément-clé, l'élément mobile qui, tantôt va au-devant des annexes *agricoles* (pour des raisons de commodités *agricoles*) tantôt s'en éloigne (pour des raisons d'hygiène ou d'amour-propre).

³ KALM, Pierre, *Voyages de Kalm en Amérique*. Analysé et traduit par MARCHAND, L. W., in *Mémoires de la Société historique de Montréal*, 7^e livraison, Montréal, 1880, pp. 59 et 60.